

## Le droit de la vigne et du vin

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné

---

Notaires, collaborateurs pratiquant le droit rural

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Définir les contours juridiques de l'activité viticole par rapport au foncier ;
- Conseiller le client sur ses droits et obligations quant à la plantation ;
- Accompagner le client dans le choix et la rédaction du bail viticole.

### Le droit de la vigne

- Le bien loué
- Nature et durée du bail
- Fixation du prix et modalités de paiement
- L'autorisation de plantation
- La réalisation des plantations
- La permanence et la qualité des plantations
- L'accession à la propriété des plantations
- L'indemnité en fin de bail

### Le droit du vin

Les mentions sur l'étiquetage du vin :

- Les différentes sortes de désignations géographiques en matière viticole
- Les autres mentions (obligatoires et facultatives)
- Les conditions d'accès à l'AOP et à l'IGP
- La protection de l'origine géographique du vin

- La valorisation des désignations géographiques dans la cession de l'exploitation viticole

## La marque (commerciale et viticole)

- Les critères de validité de la marque
- La vie de la marque
- L'exploitation de la marque
- La protection de la marque

## Prérequis :

---

- Connaissances de la pratique notariale en matière de mutation de biens ruraux

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation